



**17ème Sommet des présidents
des groupes parlementaires du PPE
au sein des parlements nationaux
de l'UE et du Parlement européen**

3-4 décembre 2012

 **Groupe PPE**

Relations avec les Parlements Nationaux FR

TABLE DES MATIÈRES

Programme	4
Ouverture du Sommet	6
Première séance : Vers une véritable Union Économique et Monétaire : un nouveau pas vers l'Union politique ?	10
Deuxième séance : Quel rôle futur pour les Parlements nationaux ?	22
Troisième séance : Bilan de la Présidence chypriote et présentation de la Présidence irlandaise	26
Événement de soirée organisé par Joseph Daul, MdPE, Président du Groupe du PPE	32
Conclusions et adoption de la Déclaration finale	36

PROGRAMME

3 décembre 2012

OUVERTURE DU SOMMET :

Co-présidence

- **Paulo RANGEL**, MdPE, Vice-président du Groupe PPE chargé des relations avec les Groupes parlementaires des Parlements nationaux
- **Tasos MITSOPOULOS**, MP, Porte-parole du “Democratic Rally Party”, Chypre

Première séance

VERS UNE VÉRITABLE UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE : UN NOUVEAU PAS VERS L'UNION POLITIQUE ?

Rapporteurs:

- **Janusz LEWANDOWSKI**, Commissaire européen à la Programmation Financière et au Budget
- **Anders BORG**, Ministre des Finances, Suède
- **Francis DELPÉRÉE**, Président du groupe parlementaire CDH au Sénat, Belgique
- **Sybrand van HAERSMA BUMA**, Président du groupe parlementaire CDA, Tweede Kamer, Pays-Bas
- **Marianne THYSSEN**, MdPE, Membre de la Commission des Affaires économiques et monétaires, Rapporteur sur le rapport “Vers une véritable Union économique et monétaire”

Débat

4 décembre 2012

Co-presidency

- **Paulo RANGEL**, MdPE, Vice-président du Groupe PPE chargé des relations avec les Groupes parlementaires des Parlements nationaux
- **Tasos MITSOPOULOS**, MP, Porte-parole du “Democratic Rally Party”, Chypre

Deuxième séance :

QUEL RÔLE FUTUR POUR LES PARLEMENTS NATIONAUX ?

Rapporteurs:

- **Anna KINBERG BATRA**, MP, Président du groupe parlementaire “Moderaterna”, Suède
- **Rubén MORENO PALANQUES**, MP, Porte-parole de la Commission mixte pour l'UE, “Partido Popular”, Espagne
- **Michael IKRATH** MP, ÖVP, Président de la Commission de la Justice et Vice-président de la Commission des Finances au Parlement, Autriche
- **Iñigo MENDEZ de VIGO**, Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes (Espagne), ancien président de la délégation du Parlement européen à la Convention
- **Rafal TRZASKOWSKI**, MdPE, Coordinateur PPE, Commission des Affaires Constitutionnelles

Débat

Troisième séance

BILAN DE LA PRÉSIDENTE CHYPRIOTE ET PRÉSENTATION DE LA PRÉSIDENTE IRLANDAISE

- **Tasos MITSOPOULOS**, MP, Porte-parole du “Democratic Rally Party”, Chypre
- **Dara MURPHY**, MP, Président Fine Gael de la Commission des Affaires étrangères, Irlande

Événement de soirée offert par **Joseph DAUL**, MdPE, Président du Groupe du PPE aux participants du 17ème Sommet en présence des Commissaires européennes

Orateur: **Alain LAMASSOURE**, MdPE, Président de la Commission des Budgets

Conclusions et adoption de la Déclaration finale

OUVERTURE DU SOMMET

PAULO RANGEL, MdPE

Vice-président du Groupe PPE chargé des relations avec les Groupes parlementaires des Parlements nationaux



Paulo RANGEL, MdPE, Vice-président du Groupe PPE chargé des relations avec les Groupes parlementaires des Parlements nationaux

Paulo Rangel, MdPE (PPE, PT), vice-président du groupe PPE chargé des relations avec les parlements nationaux, a souligné les progrès réalisés par le Parlement européen dans la gestion des mesures législatives liées à la crise économique et du besoin de plus d'implication de la part des parlements nationaux.

Chers amis,

Nous voici réunis pour la septième fois depuis mon élection en tant que Vice-président responsable des relations avec les parlements nationaux.

J'aimerais commencer par vous remercier pour votre présence. Je me réjouis en particulier d'accueillir parmi nous un grand nombre de représentants des parlements nationaux. C'est à ce jour la plus grande représentation depuis que nous avons initié ce processus de coopération interparlementaire entre les groupes du PPE.

Nous avons besoin de tous, de nous tous.

Car, chers amis, l'Union européenne a besoin d'un nouvel élan constitutionnel, de réformes structurelles, elle doit aller plus loin.

Pour avoir plus d'Europe, pour développer l'esprit communautaire et la méthode communautaire, nous devons davantage nous engager.

Ces trois dernières années ont prouvé l'importance d'une Europe solidaire pour la solidité économique, financière, politique et sociale de chacun des États membres.

Sans la vie politique propre aux institutions de l'Union européenne, la nature destructrice de la crise que nous traversons aurait dévasté l'économie et les finances de la plupart des États membres.

Ces trois dernières années ont mis en exergue l'insuffisance de la structure institutionnelle de l'Union européenne pourtant récemment mise en place par le Traité de Lisbonne.

Cette structure nécessite maintenant des changements multiples et difficiles.

L'histoire de l'Union nous montre que la solution réside, comme c'est souvent le cas, dans les racines, à savoir dans l'esprit et dans la méthode proposée par ses fondateurs.

Nous avons besoin de plus d'Europe, mais aussi d'une Europe qui apporte des solutions concrètes aux problèmes auxquels les citoyens doivent faire face chaque jour, et que les États membres, seuls, sans la dimension européenne et son élan, ne seraient jamais capables de résoudre.

Je pense que nous avons raison de vouloir approfondir l'Union économique et monétaire; une profonde et authentique Union économique et monétaire, qui donne une perspective structurelle forte et stable dans

les domaines financiers, économiques, budgétaires et politiques.

Les citoyens européens, au travers de leurs représentants légitimes démocratiquement élus, doivent montrer clairement qu'ils veulent rester unis et agir de manière décisive dans la construction de structures solides et permanentes dans les domaines financier, fiscal et économique qui garantissent la stabilité politique fondamentale pour soutenir l'euro et l'Union.

Une bonne partie de ces réformes peuvent être réalisées dans le cadre des traités actuels.

D'autres nécessitent des changements, des révisions.

La semaine dernière, les commissions du Parlement européen ont adopté les avis et les rapports exprimant notre perspective sur l'Union bancaire européenne. Moi-même, en tant que rapporteur à la commission des affaires constitutionnelles, j'ai pu exprimer ma conviction qu'il est essentiel de faire de la supervision bancaire une compétence de la BCE et non d'une nouvelle autorité ou de l'autorité bancaire européenne existante.

Il faut transformer la BCE en une véritable banque centrale.

Ceci peut être une première étape pour examiner les fonctions de cette banque, aujourd'hui encore largement confinées à la stabilité des prix.

Quelles que soient les questions constitutionnelles qui se posent, la solution serait de permettre à la Banque centrale européenne d'agir en tant qu'entité de surveillance.

Cette option présente plusieurs arguments en sa faveur:

- elle permet de bénéficier de la grande expérience de la BCE dans les questions relatives à la stabilité financière et contribue ainsi à accroître la crédibilité;
- les banques centrales ont, dans la plupart des États membres, des pouvoirs de surveillance;
- elle a le mérite de ne pas augmenter la complexité de l'architecture institutionnelle de l'Union européenne.

Ce processus est essentiel pour assurer un ensemble de garanties à donner aux États qui n'ont pas l'euro mais qui souhaitent participer au mécanisme de contrôle.

Nous devons assurer l'égalité de traitement et de participation des États membres de l'UE, qu'il soient ou non dans la zone euro!

Depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, le rôle des parlements nationaux s'accroît et se modifie par rapport au passé.

La coopération interparlementaire de l'Union européenne est établie dans le cadre des lignes directrices adoptées par la Conférence des présidents des parlements nationaux et se développe dans les enceintes suivantes:

- Conférence des présidents des parlements de l'UE;
- COSAC;
- Réunions parlementaires conjointes sur les questions d'intérêt commun;
- Réunions des commissions sectorielles;
- Représentants des PN auprès de l'UE

La coopération interparlementaire est particulièrement importante dans l'échange d'informations et assure une bonne pratique et le suivi des principes de subsidiarité et de proportionnalité en application du Protocole annexé au Traité de Lisbonne.

Dans ce cadre, nous devons signaler la présentation du premier «carton jaune» à la Commission européenne: une coalition formée de 12 parlements nationaux s'est formée pour exprimer un avis motivé à la Commission afin de réexaminer une des propositions réglementaires appelée «Monti II» sur l'exercice du droit de grève dans le cadre de la protection des travailleurs détachés d'un pays à l'autre dans les 27 États membres.

Suite à ce «carton jaune», la Commission a retiré sa proposition. Ce mécanisme de contrôle de la subsidiarité montre ainsi son efficacité et sa raison d'être.

La création d'une gouvernance économique européenne basée sur la convergence de politiques économiques nationales, la solidarité et la discipline

financière est essentielle pour garantir la prospérité et la cohérence de la zone euro.

Cela ne peut être réalisé que si les parlements nationaux assurent un rôle de premier plan. Les parlements sont appelés à discuter, en conformité avec le traité, de toutes les questions relatives à l'Union économique et monétaire, en particulier dans les questions liées à la politique fiscale et ses conséquences sociales.

Dans une Union monétaire économique réelle et profonde, tous les choix importants concernant la politique économique et financière devraient être soumis à la coordination et la surveillance aux niveaux européen et national.

Il est essentiel d'avoir un calendrier précis et de prévoir des réunions et certains efforts à fournir pour s'assurer que les parlements discutent de ces questions dans les temps, afin de s'assurer que leurs décisions peuvent être prises en compte durant les différentes périodes de coordination économique et budgétaire.

Un contrôle démocratique et une prise de responsabilité doivent être opérés au niveau où sont prises les décisions.

Par conséquent, le Parlement européen et les parlements nationaux doivent renforcer leur coopération. Nous nous félicitons de la proposition de résolution adoptée le 27 novembre par la commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale française, concernant l'ancrage démocratique de la gouvernance économique européenne. Elle exige, entre autres choses, la mise en place rapide de la Conférence prévue à l'article 13 du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire.

Enfin, la coopération interparlementaire et le partage d'informations et d'expertises dans le cadre du semestre européen a déjà fait ses preuves et devrait être renforcée.

En tant que rapporteur du semestre européen de 2013 pour la commission des affaires constitutionnelles au Parlement européen, j'ai l'intention de promouvoir un calendrier prévoyant des meetings interparlementaires visant à assurer une participation plus efficace du Parlement européen et

des parlements nationaux dans la procédure.

Dans ce contexte, la coopération entre les représentants des citoyens à un niveau national et européen est essentielle.

Comme vous le savez déjà, le président du Parlement européen a envoyé une invitation aux parlementaires nationaux pour une rencontre avec des parlementaires européens à Bruxelles, du 28 au 30 janvier 2013, dans le cadre de la semaine parlementaire pendant le semestre européen.

Ce projet est inspiré de mes propositions émises dans «Agenda 27», que j'ai présenté il y a trois ans. J'aimerais saisir cette occasion pour annoncer la tenue d'un meeting très important à Munich l'année prochaine et nous tenons fermement à assurer le succès de ce meeting.

J'aimerais remercier Manfred Weber pour l'organisation de la conférence pour la justice et les affaires intérieures de Munich, réunissant des membres de parlements nationaux et le Parlement européen pour traiter de questions relatives à la justice et aux affaires intérieures.

La conférence organisée par le PPE relative aux politiques en matière de justice et affaires aura lieu le 10 mai à 12h et dans la matinée du 11 mai 2013.

L'idée, proposée par Manfred Weber, est de réunir les différents processus législatifs et politiques relatifs à la justice et aux affaires intérieures en un seul «lieu» et d'organiser une conférence PPE dans ce domaine.

La conférence traitera de ces deux sujets actuels et des questions soulevées par un programme à long terme.

Nous ressentons de plus en plus le besoin de faire appel à des experts dans le débat sur la justice et les affaires intérieures afin de comparer les différents points de vue nationaux sur ces sujets et contribuer à trouver des solutions communes pour l'Europe et dans l'intérêt des citoyens européens.

Enfin, j'aimerais vous informer que la prochaine réunion du Réseau du groupe PPE chargé des Affaires européennes aura lieu en mars. Notre Réseau des jeunes membres se réunira quant à lui en Pologne, à la fin du mois de septembre.



g-d: Francis DELPÉREÉ MP, Président du groupe parlementaire CDH au Sénat, Belgique; Anders BORG, Ministre des Finances, Suède; Beatrice SCARASCIA MUGNOZZA, Chef de Service du Groupe PPE en charge des relations avec les parlements nationaux; Paulo RANGEL, MdPE, Vice-président du Groupe PPE chargé des relations avec les Groupes parlementaires des Parlements nationaux ; Tasos MITSOPOULOS MP, Porte-parole du “Democratic Rally Party”, Chypre; Laura PERALTA PALACIOS, Conseiller du Groupe PPE et Janusz LEWANDOWSKI, Commissaire européen à la Programmation Financière et au Budget



g-d: Werner AMON MP, Vice-président du groupe parlementaire ÖVP au Nationalrat autrichien; Michael IKRATH MP, ÖVP, Président de la Commission de la Justice et Vice-président de la Commission des Finances au Parlement, Autriche et Fritz GRILLITSCH MP, Membre du Comité de l'agriculture et des forêts au Nationalrat autrichien

PREMIÈRE SÉANCE :

VERS UNE VÉRITABLE UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE : UN NOUVEAU PAS VERS L'UNION POLITIQUE ?

JANUSZ LEWANDOWSKI, **Commissaire européen chargé de la programmation financière et du budget**

Janusz Lewandowski, commissaire européen chargé de la programmation financière et du budget, déclare que ce dont l'Europe a réellement besoin afin de renforcer la responsabilité et la légitimité d'une approche en faveur de «plus d'Europe» c'est d'un volet politique. En vue de combler les lacunes de la zone euro, il est nécessaire de disposer d'instruments politiques permettant d'associer les parlements nationaux et, en général, les peuples du continent, au processus décisionnel.

Au niveau de la Commission européenne, deux initiatives sont menées en parallèle depuis trois ans: la première a trait à ce qu'on pourrait appeler la gestion immédiate des crises, tandis que la seconde vise à parvenir à la reconstruction de l'Union monétaire.

En raison de la leçon tirée en matière d'interdépendance, les instruments disponibles, comme le MESF et le MES, ainsi que les opérations monétaires sur titres effectuées par la Banque centrale européenne, ont permis de générer une certaine stabilité. Toutefois, le projet présenté par la Commission européenne aborde les fondements de la zone euro; il examine les principes économiques de l'Union



Janusz Lewandowski, commissaire européen chargé de la programmation financière et du budget

monétaire, les réalités politiques actuelles ainsi que les contraintes juridiques imposées par les traités en vigueur.

Le commissaire souligne qu'il se peut qu'une absence d'identité commune en Europe fasse obstacle à l'institutionnalisation totale de la solidarité à la mutualisation des responsabilités économiques.

ANDERS BORG, Ministre suédois des finances



Anders BORG, Ministre suédois des finances

Anders BORG, ministre suédois des finances, souligne qu'il convient d'examiner soigneusement la croissance, les défis budgétaires et la prévention des divisions entre les pays de la zone euro et les pays hors zone euro.

En ce qui concerne la croissance, le ministre Borg indique que la progression de la productivité a été trop lente en Europe ces dernières années. C'est la raison pour laquelle, afin de répondre aux défis liés à la crise économique actuelle, il faudrait renforcer la compétitivité des marchés de services des États membres, améliorer le fonctionnement des marchés du travail et restructurer les finances publiques en vue d'accroître le financement de l'éducation, de la recherche et du développement. Dans l'ensemble, il convient d'accorder une attention accrue aux coûts entraînés par la réglementation excessive des secteurs domestiques des États membres.

Lorsque l'on examine les défis budgétaires, on remarque que la situation de l'Europe est problématique: les dettes accrues et les déficits élevés ne laissent que très peu de place aux politiques axées sur la stabilité. La stabilité à long terme, pour ce qui est des politiques budgétaires, est dès lors compromise. Il est impossible d'accroître davantage l'imposition du travail ou du capital, l'Europe étant déjà une région où la pression fiscale est élevée. Dans le même temps, réduire toutes les dépenses des secteurs publics n'est pas une solution sachant qu'il est nécessaire d'investir davantage dans l'éducation et dans la recherche et le développement. C'est pourquoi il est essentiel de restaurer la crédibilité et de ménager une marge de manœuvre plus large. À court terme, il convient de prendre davantage de mesures visant à stimuler la reprise et, parallèlement, de veiller à ne pas compromettre la crédibilité à long terme. Ne tenir aucunement compte des engagements déjà pris par les États membres nuirait également à la reprise.

En ce qui concerne le rôle de l'Union européenne, le ministre Borg estime qu'une Union monétaire plus forte pour la zone euro devrait être combinée à une Union européenne qui fonctionne efficacement. Une division entre les pays de la zone euro et hors zone euro aurait des conséquences sur le long terme. Les pays de la zone euro et les pays hors zone euro posent certains problèmes, mais pour que l'Union puisse continuer à fonctionner, l'ensemble des États membres devraient collaborer afin d'améliorer l'Union monétaire.

FRANCIS DELPÉRÉE MP, Président du groupe parlementaire cdH au Sénat belge

Francis Delpérée, MP et président du groupe parlementaire cdH au Sénat belge, livre un exposé sur les cadres institutionnels dans la gouvernance économique.

Vers une Véritable Union Economique et Monétaire.
Un Nouveau Pas Vers l'Union Politique ?

Je ne sais si le climat de la Belgique (qui s'est fort refroidi ces jours-ci) déteint sur le climat de l'Europe.

Mais ce que je sais, c'est que nous vivons dans un brouillard institutionnel persistant. Comme on dit dans mon pays — qui s'y connaît en complications institutionnelles —, « une chatte n'y retrouverait pas ses petits ».

Il n'est pas bon, il est même dangereux, de gouverner dans le brouillard. Dans cet univers embrouillé, une double démarche me paraît s'imposer.

Un. Il est essentiel d'identifier les défauts que présente, à l'heure actuelle, la gouvernance économique européenne (I).

Deux. Il est indispensable de définir les cadres institutionnels à l'intérieur desquels

- une nouvelle gouvernance,
- une véritable gouvernance, comme on dit,
- et, pourquoi pas, une meilleure gouvernance pourraient se concevoir (II).

I. – J'ÉVOQUE D'UN MOT LES DÉFAUTS DE LA GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

J'interroge une banque de données. Je lui pose cette question simple. Où figurent les règles de conduite en matière de gouvernance économique européenne ?



Francis DELPÉRÉE MP, Président du groupe parlementaire cdH au Sénat belge

La réponse, ou plutôt les réponses, vont tomber dans l'instant. Me voici aussitôt submergé de références à une multitude de textes et de documents.

Si je m'en tiens à l'essentiel, je suis invité

- à relire les traités,
- à me familiariser avec le Pacte de stabilité et de croissance,
- à lire le paquet de six et le paquet de deux,
- à consulter le pacte euro plus,
- à découvrir les fonds européens de secours,
- à étudier le programme Europe 2020,
- à analyser le traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance — le fameux TSCG - en cours de ratification,
- à consulter le rapport Van Rompuy,
- sans oublier les constitutions et les lois nationales — par exemple, celles qui consacrent la « règle d'or » en matière budgétaire —.

Je suis juriste. Je suis aussi parlementaire. Je ne peux m'empêcher de dire qu'il y a trop de textes. Et que tous ces textes, si opportuns soient-ils, contribuent, lorsqu'ils sont mis bout à bout, à créer un système opaque dans lequel nous éprouvons parfois beaucoup de peine à cheminer. Et que dire du citoyen européen de base ?

Le professeur Jean-Victor Louis, qui n'est pas un eurosceptique, parle d' « anarchie juridique ». Je ne suis pas loin de partager ce diagnostic.

Le phénomène ne va pas sans poser problème au regard de quelques exigences élémentaires que devraient présenter le droit européen: la cohérence (A), la sécurité (B) et la stabilité (C).

A. La cohérence du droit est en question.

Premier défaut. Il y a trop de textes et, en même temps, il y en a trop peu qui contiennent des règles proprement juridiques.

En Europe, il y a des règles juridiques en bonne et due forme. Ce sont, par exemple, celles qui sont inscrites dans les traités ou dans des actes de droit dérivé.

Ces règles juridiques côtoient un ensemble de propositions, de déclarations, de recommandations, de feuilles de route... Elles coexistent avec un ensemble d'instruments politiques, économiques et financiers dont le statut est mal défini.

J'ai envie de dire: il est temps de faire du droit. Et du vrai droit. Dans le domaine monétaire, on a coutume de dire que « la mauvaise monnaie chasse la bonne ». Ici, le mauvais droit chasse le bon droit.

B. La sécurité du droit

Deuxième défaut. Il y a un manque flagrant de sécurité juridique. En principe, le droit établit une hiérarchie des règles juridiques. Il articule les différentes normes les unes par rapport aux autres.

En Europe, il y a des règles juridiques. Certaines relèvent du droit communautaire, d'autres du droit international. Leurs dispositions se superposent et parfois se contredisent. Pour ne prendre qu'un exemple, le traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance, le fameux TSCG, modifie en les durcissant les dispositions du six pack. Cela signifie qu'un traité international, signé à vingt-cinq, entreprend de corriger un acte de droit communautaire, adopté à vingt-sept.

J'ai envie de dire. Il est temps de construire un système juridique ordonné et structuré.

C. La stabilité du droit.

Il y a, encore, un manque de stabilité juridique. En principe, le droit s'inscrit dans la durée. En Europe, c'est plutôt le règne de l'éphémère.

L'encre du traité est à peine sèche que certains réclament une nouvelle négociation institutionnelle, parfois sur des points essentiels. Le six pack est à peine mis en œuvre qu'un two pack s'y surajoute. Est-ce de bonne méthode quand il faut régenter les comportements économiques et sociaux ? L'empirisme, pour ne pas dire: la bougeotte institutionnelle, n'est pas nécessairement la meilleure façon de travailler.

J'ai envie de dire. Il faut donner aux règles et aux institutions le temps de s'acclimater avant d'en revoir les prescriptions ou d'en modifier les éléments essentiels.

II. – QUELS CADRES INSTITUTIONNELS ?

J'en arrive à ma seconde question. Que faire dans ce brouillard institutionnel ? Comment gommer les défauts ? Comment dessiner les cadres institutionnels de la gouvernance européenne ?

Ma conviction est simple. Il n'y a pas de gouvernance qui tienne sans système de gouvernement. La gouvernance pour la gouvernance, la gouvernance aux mains des techniciens de la gouvernance, c'est, par définition, une mauvaise gouvernance.

Ma conviction est ferme. Ce sont des autorités politiques, secondées par des administrations performantes et contrôlées par des assemblées vigilantes, qui doivent tenir le gouvernail de la gouvernance.

Si l'on veut atteindre cet objectif,

- il faut disposer d'un système fédéral cohérent (A),
- il faut disposer d'un système parlementaire efficace (B),
- il faut disposer d'un système politique démocratique (C).

A. Un système fédéral cohérent

J'ai vécu, en Belgique, dans un État unitaire. Je vis, depuis quarante ans, dans un État fédéral, fondé sur une répartition précise des compétences et des moyens.

J'ai parfois l'impression que l'Union européenne se comporte comme un vaste État unitaire où des décisions prises au sommet s'imposent aux États membres et à leurs ressortissants quelles que soient les matières qui sont prises en considération.

La gouvernance économique ne doit pas gommer «le principe d'attribution [qui] régit la délimitation des compétences de l'Union» (art. 5.1 TUE).

Je ne prends qu'un exemple. C'est celui des pensions.

A ma connaissance, les traités européens n'attribuent pas de compétence particulière à l'Union dans ce secteur. C'est une compétence des États. Dans un État comme la Belgique, c'est une compétence fédérale.

A l'issue du semestre européen de 2012, l'Union européenne a adressé une série de recommandations à la Belgique dans ce domaine. Elle a notamment suggéré — de relever l'âge de la retraite — il est actuellement de soixante-cinq ans, — de revoir le régime de ce que nous appelons les « pré-pensions », soit des avantages financiers qui sont alloués à ceux qui prennent leur retraite avant l'âge fixé par la loi.

Je ne peux m'empêcher de dire que cette intervention européenne pose problème au moins sur deux terrains institutionnels: celui de l'Europe, celui de la Belgique.

1. — Je constate que l'Europe, dans ses différentes configurations, s'autorise à intervenir dans un domaine dans lequel les traités ne confèrent aucune compétence spécifique à l'Union. Personne ne semble s'en émouvoir. L'on me dira sans doute que l'Union ne décide rien en l'occurrence. Elle fait des recommandations. Elle prodigue des conseils dans le cadre du programme «Europe 2020».

Je pose cette question. Dans un système fédéral bien conçu, revient-il à une autorité, quelle qu'elle soit, de donner des avis, même non contraignants, dans des secteurs qui ne sont pas de sa compétence ? Accepter cette façon de faire, c'est accepter que tout le monde se mêle de tout, à tout instant. Ce n'est pas raisonnable.

2. — J'observe aussi qu'à l'issue du semestre européen, l'Union européenne s'adresse à l'État belge pour lui faire part de ses préoccupations.

Les documents de base — le programme de stabilité ou de convergence et le programme national de réformes — ont été rédigés par le gouvernement belge. Il est normal que l'Union le choisisse pour interlocuteur. Mais, ce faisant, elle laisse de côté les institutions parlementaires nationales.

La situation est choquante. Chacun le sait, les compétences budgétaires sont considérées comme relevant de l'essence même de la souveraineté parlementaire. Le dialogue entre l'Union et les États ne doit pas passer par dessus la tête des parlements nationaux.

Si l'on veut éviter ce que j'appelle des dérives institutionnelles, il serait temps d'inscrire l'action des autorités européennes, des autorités nationales, voire des autorités régionales, dans une perspective fédéraliste, fondée sur une répartition claire et cohérente des compétences et des moyens entre l'Union et les États membres.

Si l'on veut éviter aussi ces désagréments, il serait bon aussi que des réformes dans l'ordre interne précisent mieux les responsabilités respectives des gouvernements et des parlements nationaux dans les domaines de l'action européenne.

B. Le système parlementaire

Le Parlement — il vaudrait mieux dire: les parlements — doivent se trouver au cœur des dispositifs institutionnels sur la gouvernance économique. Je me limite, ici, à trois remarques particulières.

1.— Le Parlement européen doit jouer ici un rôle essentiel. Le rapport Thyssen le relève à juste titre. Il faut accroître le rôle du Parlement européen si l'on veut approfondir l'Union économique et monétaire. Pour l'instant, le «dialogue économique» permet d'inviter, tout au long du semestre européen, les présidents du Conseil, de la Commission, du Conseil européen et de l'Eurogroupe. A l'occasion de ce dialogue, le Parlement européen ne doit pas chercher à concurrencer les parlements nationaux. Il peut, au contraire, être leur meilleur allié dans les tâches de contrôle des autorités de l'Union.

2.— Les parlements nationaux doivent aussi faire entendre leur voix dans le processus budgétaire. Je dois bien constater que les calendriers qui sont d'ores et déjà arrêtés bousculent bien des habitudes nationales. Ils obligent les assemblées à revoir leurs méthodes et leur rythme de leur travail. Ils les obligent à revoir leurs méthodes de contrôle à l'encontre des gouvernements. Ils les obligent à se mobiliser à deux moments-clés: au moment de la soumission des programmes de stabilité et des programmes nationaux de réformes et au moment de la rédaction des recommandations finales du semestre européen.

3. — Le rapport Van Rompuy peut ouvrir de nouvelles voies. Pour assurer «une prise de décision... plus intégrée». Pour organiser un «processus décisionnel conjoint». Comment ne pas se référer à la conférence prévue à l'article 13 du traité SCG ? Des représentants du Parlement européen et des représentants des parlements nationaux devraient pouvoir discuter des politiques budgétaires et d'autres sujets couverts par ce traité.

C. Le système démocratique

Je me borne à poser une question—j'ose espérer qu'elle ne paraîtra pas trop iconoclaste —. Et le citoyen, dans tout cela, où se situe-t-il dans cette démarche ? Nous sommes les représentants, à différents niveaux, de ces citoyens. Les documents que j'ai cités et les acteurs que j'ai mentionnés font-ils une place suffisante à cinq cents millions d'Européens ?

Je conclus d'un mot. Il prend la forme d'un espoir.

Hier, le souci des gouvernements de disposer de moyens financiers adéquats a permis l'émergence des parlements. Pas besoin de rappeler 1215 et la Magna Carta.

Aujourd'hui, c'est-à-dire huit cents ans plus tard, il ne faudrait pas que la gouvernance économique, à l'échelle de l'Europe et des États membres, marque l'effacement de ces mêmes parlements.

Voilà le challenge auquel nous sommes aujourd'hui confrontés. Il faut éviter que les parlements ne soient les victimes collatérales de la définition de la nouvelle gouvernance économique.

Ce n'est pas qu'une question de légitimité institutionnelle. C'est aussi une question de validité, d'effectivité, oserai-je dire, de recevabilité des décisions prises. L'Europe ne peut remplir les missions de gouvernance qui lui sont imparties si les citoyens européens ne sont pas convaincus de l'utilité de ses interventions.

SYBRAND VAN HAERSMA BUMA MP, Président du groupe parlementaire CDA à la Tweede Kamer néerlandaise

Sybrand van Haersma Buma, MP (CDA, NL), président du groupe parlementaire CDA à la Tweede Kamer néerlandaise, évoque, au début de son intervention, le prix Nobel reçu par l'Union en raison de sa contribution à la paix ainsi que les défis auxquels l'Europe est actuellement confrontée. Dans ce contexte, il est nécessaire de prendre des décisions claires qui permettront d'apporter des améliorations au fonctionnement de l'Union, en particulier dans le domaine de l'union bancaire et de l'union politique. En traitant ouvertement les thèmes actuels et spécifiques, «les décideurs politiques encourageront les citoyens européens à se familiariser avec le mécanisme décisionnel. Tout cela favorisera une intégration plus profonde et une Europe plus compétitive».

Le député néerlandais estime qu'un budget compact et rigoureux et des réformes économiques s'imposent pour que l'Europe occupe une position de premier plan parmi les économies mondiales. À cet égard, la Commission européenne devrait montrer sa capacité à



Sybrand van HAERSMA BUMA MP (CDA, NL), président du groupe parlementaire CDA à la Tweede Kamer néerlandaise

maintenir les États membres sur la bonne voie: veiller à ce que les budgets nationaux soient en règle et à ce que les exigences fixées dans les accords budgétaires déjà signés soient respectées. Ce faisant, la solidarité à l'égard des pays à la traîne serait mise en œuvre.

MARIANNE THYSSEN, MdPE

Membre de la commission des affaires économiques et monétaires, rapporteur pour le rapport "Vers une véritable Union économique et monétaire" (UEM)



Marianne THYSSEN, MdPE (PPE, BE), membre de la commission des affaires économiques et monétaires, rapporteur pour le rapport "Vers une véritable Union économique et monétaire" (UEM),

Marianne THYSSEN, MdPE (PPE, BE), membre de la commission des affaires économiques et monétaires, rapporteur pour le rapport «Vers une véritable Union économique et monétaire» (UEM), présente l'état d'avancement de la construction de l'Union monétaire. Selon elle, il est possible de renforcer l'économie en créant une union bancaire, laquelle nécessite une Union monétaire stricte, et dès lors davantage de discipline et un consensus budgétaire accru entre les États membres. «Vous savez que c'est en particulier à la dimension économique que nous nous intéressons et nous savons qu'il est également possible d'améliorer la situation en termes d'union politique et nous souhaitons mettre l'accent sur la responsabilité, la démocratie et la transparence du processus décisionnel dans les affaires économiques et monétaires. C'est pourquoi nous avons pris certaines décisions et plusieurs mesures importantes ont été adoptées concernant l'Union monétaire».

Elle poursuit en expliquant la teneur du rapport «Vers une véritable Union économique et monétaire» adopté par le Parlement européen: «Dans notre rapport, nous souhaitons exposer un certain nombre d'ambitions. Nous sommes confrontés à de nombreux défis concernant l'Union monétaire et il nous faut opérer des choix afin de tenter d'améliorer l'UEM pour résoudre la crise. Com-

ment procédons-nous? Il convient de mentionner le «two-pack», qui prévoit davantage de discipline budgétaire, un encadrement budgétaire des États membres, un effort vers l'équilibre budgétaire et un contrôle progressif.

Je pense qu'il se peut que la Commission propose des mesures de prévention. Ainsi, avant la présentation des plans budgétaires aux parlements nationaux, les États membres seraient invités à laisser la Commission européenne contrôler leur budgets, ce qui nous donnerait l'occasion de formuler des observations et des remarques ainsi que de soumettre des suggestions aux parlements nationaux. Il s'agit donc de l'angle préventif, que nous avons également abordé dans notre rapport.

Nous avons rédigé un rapport pour les États membres à la traîne, ceux connaissant des difficultés (voir le rapport de J.-P. Gauzes), et il existe différents rapports pour d'autres pays qui n'affichent pas de déficit excessif ou qui ne sont pas dans le programme, et selon l'évolution de la situation, favorable ou non, le contrôle sera renforcé. Les États membres soumettront leurs plans et seront en mesure de répondre à nos observations, et s'ils connaissent des difficultés d'ordre général, nous les suivrons plus attentivement et ils fourniront un rapport trimestriel à la Commission. Ce n'est pas une question de confiance, nous devons maintenir la pression sur ces États membres qui connaissent des difficultés. Je ne pense pas que le «two-pack» ou le «six-pack» poseront problèmes.

La Commission européenne devrait faire preuve de force et de créativité. Il reste des problèmes à résoudre. Un chapitre entier revêt une grande importance pour le PPE: celui portant sur la nouvelle feuille de route, les instruments à court terme et la croissance du budget, qui devrait être équivalente à 1 % du PIB en Europe. Nous y sommes opposés au sein de la commission, car nous n'avons pas estimé que cela soit possible matériellement. Il y a 136 bases juridiques dans le traité, il devrait dès lors être possible d'aller plus loin pour parvenir à la stabilité et pour accomplir des progrès. La question des fonds d'amortissement n'est pas conforme aux dispositions du traité. La Cour de justice de l'Union européenne a rendu une décision qui confirme notre approche initiale. Il s'agit donc d'une question délicate, qui reste sans réponses. Le trilogue est désormais terminé; nous avons tenu des réunions au niveau

politique et procédé à des échanges de vues avec les commissaires concernés. Que devons-nous donc faire maintenant ? Devons-nous demander des éclaircissements à la Commission européenne à propos de ses intentions ? Compte-t-elle persévérer en ce qui concerne, par exemple, les fonds de croissance, les euro-obligations et les fonds d'amortissement ? Nous pourrions encore faire davantage. Nous avons besoin de budgets en règle et il est nécessaire de modifier le traité dans la mesure du possible. Il est important que le groupe se penche sur ces questions, et les autres groupes devraient en faire de même. Si les autres groupes approuvent le «two-pack», nous pourrions avancer sur le budget et les possibilités de l'améliorer.

Surveillance bancaire

Marianne Thyssen poursuit avec une présentation du rapport du Parlement relatif à la surveillance bancaire: «Les États membres conviennent de la nécessité de mettre en place notre système de surveillance bancaire, qui serait coordonné au sein de l'autorité européenne. La Commission européenne a de grandes ambitions et a déposé deux propositions le 12 septembre: une concernant un mécanisme de surveillance unique au sein duquel la Banque centrale européenne jouerait un rôle crucial, en coordination avec les autorités budgétaires nationales, et une seconde visant à modifier les règlements relatifs à l'Autorité européenne de surveillance et qui débouchera sur la mise en place d'une nouvelle surveillance européenne de l'organe bancaire et monétaire.

Nous avons besoin d'un mécanisme européen de stabilité qui permette la recapitalisation des banques sans passer par d'autres autorités financières. Il convient de prendre une décision à cet égard étant donné que cela ne va pas se passer automatiquement. Nous devons utiliser le mécanisme européen de stabilité afin de recapitaliser les banques, le cas échéant, mais un protocole d'accord est évidemment nécessaire afin que toutes les conditions soient remplies, et les banques devront être soumises au contrôle de l'autorité européenne. Nous estimons qu'il s'agit là d'une condition prioritaire. Il est important de mettre sur pied une surveillance européenne et nous croyons en l'eupéanisation du marché — par opposition à la fragmentation que nous connaissons. En conséquence, nous soulignons l'importance du rôle de la BCE et sommes également favorables à la participation maximale des États membres n'appartenant pas à la zone euro.

La proposition de la Commission prévoit un accord de coopération entre les États membres et la Commission. Les autorités nationales pourraient également être associées au mécanisme de surveillance. Les États membres ne se sont pas encore engagés, car ils ne sont pas nécessairement favorables à un instrument qu'ils n'ont pas créé, étant donné

que c'est l'organe exécutif de la BCE qui aura le dernier mot sur cette proposition. En ce qui concerne cette proposition, seuls les 17 États membres de la zone euro l'ont votée, et la Commission l'a dès lors soutenue. Nous allons réfléchir à la manière de conférer davantage de droits aux États membres hors zone euro afin de veiller à ce qu'ils soient efficacement représentés. La question est de savoir jusqu'où nous pouvons aller pour garantir l'égalité de traitement. Si un État signe un accord de coopération renforcée, il devient un État membre participant au système, mais nous ne pouvons avoir deux sortes d'États membres participant. Pour moi, soit un État participe, soit il ne participe pas. C'est comme cela que je vois les choses.

Il nous faut veiller à ce qu'un train de mesures générales soit élaboré pour garantir que chacun ait le même poids au sein de l'organe de surveillance. Il ne faut pas que certains États occupent une place plus importante que d'autres, et il ne faut pas non plus mettre en place un système que l'organe de la BCE se contente d'approuver. Il est important que nous ayons une sorte de comité de pilotage, qui jouerait un rôle crucial, car, comme le Conseil compte plus de 25 membres, dégager un accord n'est pas chose aisée, si bien qu'un petit comité de pilotage serait un outil utile d'aide à la prise de décisions.

En ce qui concerne la question de la responsabilité, nous sommes conscients qu'il existe un déficit démocratique et nous devons accroître la transparence des processus comptables. Nous savons que la BCE dispose de son propre système de transmission des informations. Cependant, parmi nos conditions sine qua non relatives à la surveillance exercée au sein de l'organe exécutif, figure l'obligation de rendre compte au Parlement européen. Nous ne souhaitons pas mettre en place une autorité budgétaire distincte, nous voulons une autorité budgétaire qui relève de la BCE.

Un dernier choix important reste à opérer: tout devrait être chapeauté par une structure de surveillance unique. Il y aurait un organe de surveillance unique ainsi qu'une responsabilité juridique unique, en l'occurrence la BCE. En ce qui concerne les compétences nationales, elles seraient subordonnées à la BCE et, comme le contrôle de la BCE ne peut, bien entendu, être exercé par six banques nationales, il faudrait que les autorités nationales participent. Nous estimons qu'en ce qui concerne ces banques, qui ne sont pas les plus grandes, une collaboration serait mise en place avec les autorités nationales. Ce qui importe pour le Parlement européen, c'est une responsabilité finale unique pour le système: la Banque centrale européenne.

DÉBATS



René VAN DER LINDEN, MP (CDA, NL), membre du groupe parlementaire CDA à la Eerste Kamer néerlandaise, a indiqué que les États membres hors zone euro, en particulier ceux désireux d'adopter l'euro à l'avenir, doivent être associés aux décisions relatives à l'Union économique et monétaire.

Selon lui, la proposition actuelle sur l'Union économique et monétaire n'inclut pas de référence au contrôle démocratique. Il estime que la participation au processus des membres britanniques est plus active et plus importante que celle des membres des parlements et des sénats nationaux qui appartiennent à la zone euro. Tant que cette union ne constitue pas un cadre institutionnel clair pour tous, j'espère sincèrement qu'elle fera avancer l'Eurogroupe dans une direction qui est dans l'intérêt de l'Europe, en particulier pour ce qui est de disposer d'un nouvel espace au sein duquel accomplir des progrès en Europe sans être bloqué par un ou deux autres États membres.



Nicola FORMICHELLA, MP (PdL, IT), porte-parole du PdL et membre de la commission des affaires européennes de la Chambre des députés italiens, estime qu'étant donné la marge de manœuvre limitée des politiques d'austérité, la croissance et la compétitivité devraient représenter les

véritables objectifs; la difficulté consistant toutefois à déterminer comment combiner de manière harmonieuse les réductions budgétaires et les mesures en faveur de la croissance et de la compétitivité.



Peter ÖSTMAN, MP (KD, FI), président du groupe parlementaire chrétien-démocrate au parlement finnois, rappelle que la Suède n'a pas participé au groupe de travail sur la taxe sur les transactions financières, étudiant les moyens de s'opposer à cette taxe.



Michael IKRATH, MP (ÖVP, AT), vice-coordonateur de la commission des affaires financières du Nationalrat autrichien, évoque "l'Europe à deux vitesses" et les zones distinctes. Il reconnaît que, pour les États membres, la crise économique est une crise budgétaire et une crise de la

croissance et qu'à l'avenir, elle sera régie par l'action de l'union bancaire, qui représente une forme de contrôle financier plus efficace pour nos économies.



Jean BIZET, MP (UMP, FR), vice-président de la commission des affaires européennes du Sénat français, est d'avis que si l'Europe souhaite être caractérisée par une économie forte et une Union monétaire forte basée sur les fondations de l'union politique, elle devrait soutenir l'idée selon laquelle

les pays désireux d'engager des réformes structurelles devraient recevoir un soutien financier à cette fin.



Rubén MORENO PALANQUES, MP (PP, ES), porte-parole de la commission mixte pour l'Union européenne au Congrès espagnol, souligne que parmi les quatre piliers du cadre de l'Union monétaire européenne, celui de "la légitimité et la responsabilité démocratiques" n'a cessé de s'affaiblir au fil

du temps. Il explique qu'il existe un fossé considérable entre le processus décisionnel au niveau du Conseil (qui a récemment reçu davantage de pouvoirs politiques) et l'exécution des décisions qui en découlent.



Corien WORTMANN-KOOL, MdPE (PPE, NL), vice-présidente du groupe PPE, responsable du groupe de travail "Économie et environnement", ajoute que le Parlement européen souhaiterait des équilibres solides et l'entrée en vigueur d'un système d'exigences en matière de capital dans les

meilleurs délais. "Nous ne voulons pas séparer l'Europe en deux zones, zone euro et hors zone euro. Nous voulons qu'un régime spécial en matière de prêt pour les PME et un autre en matière d'exigences soient adoptés. Nous menons actuellement des négociations avec le Conseil à cette fin. Mieux vaut prendre son temps et avoir un bon système", ajoute-t-elle.



Anders BORG, ministre suédois des finances, clôt le débat en déclarant que trouver un compromis entre la croissance et l'austérité est un véritable défi. Toutefois, le rôle principal de la famille politique du PPE est de continuer à combiner une économie de

marché dynamique et la responsabilité sociale. Dans ces circonstances, on s'attend à ce que ce soient l'esprit d'entreprise, l'innovation et un marché du travail plus flexible qui relancent la croissance.



Janusz LEWANDOWSKI, commissaire européen chargé de la programmation financière et du budget, explique, en ce qui concerne la taxe sur les transactions financières, qu'en prenant en considération les expériences passées et en apportant certaines améliorations, cette taxe

permettra d'éviter l'augmentation des dépenses dans les budgets nationaux. Elle permettra également de réduire les contributions nationales au budget de l'Union.

DEUXIÈME SÉANCE:

QUEL RÔLE FUTUR POUR LES PARLEMENTS NATIONAUX ?

ANNA KINBERG BATRA, MP

Présidente du groupe parlementaire suédois Moderaterna

Anna Kinberg Batra, MP (M, SE), présidente du groupe parlementaire suédois Moderaterna, convient de l'importance d'événements comme le sommet et les réseaux. Elle poursuit en insistant sur trois aspects présentant des dangers concernant la crise: le nombre excessif de nouveaux règlements susceptibles de toucher les États membres sur les questions bancaires, l'excès de centralisation et le manque de communication et de compréhension des citoyens en ce qui concerne le projet européen. En outre, elle mentionne cinq domaines propices à la mise en place d'une collaboration avec les parlements nationaux: la gestion responsable des budgets, la combinaison de l'austérité et de la croissance, la responsabilité des gouvernements et la transparence. Elle mentionne également les dispositions du Traité de Lisbonne relatives à l'analyse de la subsidiarité et, enfin, la collaboration basée sur les réunions du réseau avec les décideurs politiques de différents États membres et de la scène européenne.



Anna KINBERG BATRA, MP (M, SE), présidente du groupe parlementaire suédois Moderaterna



g-d: Rubén MORENO PALANQUES MP, Porte-parole de la Commission mixte pour l'UE, "Partido Popular", Espagne; Anna KINBERG BATRA MP, Président du groupe parlementaire "Moderaterna", Suède; Iñigo MENDEZ DE VIGO, Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes (Espagne), ancien président de la délégation du Parlement européen à la Convention; Beatrice SCARASCIA MUGNOZZA, Chef de Service du Groupe PPE en charge des relations avec les parlements nationaux; Paulo RANGEL, MdPE, Vice-président du Groupe PPE chargé des relations avec les groupes parlementaires des Parlements nationaux; Tasos MITSOPOULOS MP, Porte-parole du "Democratic Rally Party", Chypre; Miguel SEABRA, Conseiller du Groupe PPE et Rafał TRZASKOWSKI, MdPE, Coordinateur PPE, Commission des Affaires Constitutionnelles

RUBÉN MORENO PALANQUES, MP

Porte-parole de la commission mixte pour l'Union européenne au Congrès espagnol



Rubén MORENO PALANQUES, MP (PP, ES), porte-parole de la commission mixte pour l'Union européenne au Congrès espagnol

Rubén Moreno Palanques, MP (PP, ES), porte-parole de la commission mixte pour l'Union européenne au Congrès espagnol, signale qu'il est très important de renforcer la coopération avec les parlements nationaux et souligne que ceux-ci ont un rôle important à jouer en tant que "troisième colégislateur". "Les parlements nationaux apportent une contribution constructive en faisant appel à la coresponsabilité dans l'Union européenne lorsqu'ils luttent contre la crise en augmentant ou en diminuant la légitimité", ajoute-t-il.

PETER MICHAEL IKRATH, MP

Vice-coordonateur de la commission des affaires financières du Nationalrat autrichien



Peter Michael IKRATH, MP (ÖVP, AT), vice-coordonateur de la commission des affaires financières du Nationalrat autrichien

Michael Ikrath, MP (ÖVP, AT), vice-coordonateur de la commission des affaires financières du Nationalrat autrichien, insiste sur le fossé séparant l'Europe de ses citoyens, car ces derniers ne comprennent pas tous les nouveaux concepts qui sont l'objet des discussions des décideurs politiques européens. Il exprime de plus ses inquiétudes concernant le chômage des jeunes en Europe: "Nous avons besoin de croissance, d'emploi, et de financements pour les PME!" déclare-t-il. En outre, il souligne "qu'il y a lieu de renforcer le système parlementaire à l'échelle européenne et nationale et d'étendre le pouvoir de codécision au Parlement européen en ce qui concerne la législation européenne et les parlements nationaux doivent s'émanciper de leurs gouvernements nationaux".

IÑIGO MENDEZ DE VIGO, Secrétaire d'État espagnol aux affaires européennes

Iñigo Mendez de Vigo, secrétaire d'État espagnol aux affaires européennes, ancien président de la délégation du Parlement européen à la Convention, souligne l'importance du rôle joué par les parlements nationaux depuis le Traité de Lisbonne et commente la récente activation du mécanisme d'alerte précoce en raison de l'analyse de la subsidiarité du règlement Monti II ainsi que ce qu'on appelle le "carton jaune" et le retrait du rapport de la Commission européenne. Il commente ensuite le rapport Van Rompuy, en particulier un de ses quatre piliers, celui portant sur l'union politique, "la légitimité et la responsabilité démocratiques", et il souligne qu'il s'agit du pilier le moins approfondi et qu'il reste du travail à effectuer. Il suggère la création d'une "Assemblée des citoyens européens" réunissant des représentants des parlements nationaux, du Parlement européen et du Comité des régions, laquelle n'aurait pas de fonction législative et permettrait aux députés nationaux et européens de donner leur point de vue. "Cette assemblée pourrait se tenir lors de réunions semestrielles au cours desquelles le président



Iñigo MENDEZ de VIGO, secrétaire d'État espagnol aux affaires européennes

de la Commission ou le président du Conseil pourrait proposer, par exemple, l'examen du programme de la Commission et écouter les contributions des députés européens et nationaux."

RAFAŁ TRZASKOWSKI, MdPE Coordinateur du Groupe PPE

Rafał Trzaskowski, MdPE (PPE, PL), coordinateur du groupe PPE au sein de la commission des affaires constitutionnelles, déclare qu'une collaboration accrue entre les parlements nationaux et le Parlement européen est nécessaire pour renforcer la légitimité du processus. Il estime qu'il y a lieu de recourir aux outils établis à l'article 13 du pacte budgétaire afin de renforcer nos points de vue sur de nombreux sujets différents comme le budget et le semestre européen. Pour conclure, il souligne le renforcement du dialogue et de l'engagement des parlements nationaux depuis l'introduction de l'analyse de la subsidiarité, à travers des avis motivés et des contributions.



Rafał TRZASKOWSKI, MdPE (PPE, PL), coordinateur du Groupe PPE

TROISIÈME SÉANCE :

BILAN DE LA PRÉSIDENTENCE CHYPRIOTE ET PRÉSENTATION DE LA PRÉSIDENTENCE IRLANDAISE

TASOS MITSOPOULOS, MP

Porte-parole du Parti du ralliement démocratique

Tasos Mitsopoulos, MP (DISY, CY), porte-parole du Parti du ralliement démocratique, insiste sur les progrès accomplis par la présidence de son pays dans différents dossiers européens.

«La présidence du Conseil de l'Union européenne n'est pas destinée à promouvoir les objectifs et questions nationales. La présidence tournante se doit d'être neutre et impartiale en permanence lorsqu'elle s'efforce de promouvoir les politiques et les objectifs généraux de l'Union. Tenter d'imposer des questions nationales dans la liste des priorités de l'Union tout en assumant la présidence entraîne toujours un retour de flamme. Telle était l'approche générale adoptée par Chypre tout au long de sa présidence tournante.

D'autre part, Chypre est un État membre relativement nouveau ainsi qu'un petit pays disposant d'un personnel professionnel limité. Ainsi, en vue d'assurer une présidence efficace, du personnel qualifié provenant du secteur privé a été engagé et un soutien supplémentaire a été fourni par la Commission européenne et d'autres États membres, qui ont mis à notre disposition des diplomates et autres technocrates professionnels à l'occasion de la présidence.

La présidence chypriote prend fin dans quelques semaines. Bien sûr, elle aura été marquée par la crise actuelle dans la zone euro et par un dialogue intensifié sur l'avenir de l'Union.

Tout au long de la présidence, dès le premier jour, Chypre, est restée décidée à s'efforcer de promouvoir des mesures axées sur la croissance qui stimuleront l'investissement, la compétitivité et créeront de l'emploi, comme le prévoit le pacte pour la croissance et l'emploi, sur la base des conclusions du Conseil européen de juin, en parfait accord avec l'assainissement budgétaire et la stabilité.

À l'instar des autres présidences, une certaine souplesse nous a permis d'adapter nos priorités en fonc-



Tasos MITSOPOULOS, MP (DISY, CY), porte-parole du Parti du ralliement démocratique

tion des évolutions politiques et économiques du moment, par exemple après la conclusion du Conseil européen de juin, lors de la décision en faveur d'une Union économique et monétaire (UEM) plus forte, mais aussi pour le pacte pour la croissance et l'emploi. La présidence a mis l'accent sur ces deux priorités.

Il ne fait aucun doute que l'UEM représente la priorité principale de l'Union étant donné qu'il est impératif de rétablir la croissance et d'assainir les finances publiques, ce qui explique pourquoi l'agenda du Conseil pour les semaines à venir porte à ce point sur l'UEM.

Les 13 et 14 décembre, le Conseil européen débattera des mesures nécessaires à l'achèvement de l'UEM, d'après le rapport intermédiaire soumis par le président du Conseil européen aux chefs d'État et de gouvernement lors du sommet d'octobre.

La semaine dernière, la Commission a également présenté un «projet détaillé» qui indique comment progresser vers une UEM véritable et approfondie qui puisse appor-

ter une stabilité financière, une prospérité économique et un bien-être social durables. Ce projet détaillé met également en lumière ce qu'il reste à accomplir pour parvenir à une véritable union économique, budgétaire et bancaire.

La présidence a pour objectif de parvenir à un accord sur les propositions relatives à un mécanisme de surveillance unique, un pas en avant vers l'union bancaire. Il s'agit également d'une réponse au besoin de recapitalisation directe des banques. Une fois tout cela en place, la prochaine étape consistera à créer une autorité de résolution commune en vue de préserver la rapidité du processus décisionnel.

En ce qui concerne la gouvernance économique, la présidence chypriote a accordé beaucoup d'importance à la conclusion d'un accord en décembre sur les propositions pendantes relatives à l'amélioration de la gouvernance économique, le dénommé «two-pack». Ces propositions compléteront le cadre relatif au renforcement de la gouvernance économique. Malheureusement, il semble qu'il sera impossible de dégager un accord dans le cadre de la présidence chypriote.

J'aimerais maintenant aborder brièvement le thème qui a immanquablement été la principale priorité de la présidence: les négociations sur le cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période 2014-2020. Notre présidence a travaillé très intensivement: nous avons œuvré en tant que médiateur honnête afin que les travaux atteignent un certain niveau de maturité et afin de faciliter les travaux du Conseil européen extraordinaire de novembre.

Nous devons reconnaître qu'une importante avancée a effectivement été dégagée lors du dernier Conseil européen. Les chefs d'États et de gouvernement ont mené un débat franc et utile sur la substance du CFP. Ils ont procédé à des échanges de vues sur la manière de trouver le juste équilibre entre la mise en place d'un CFP qui promeut la croissance et l'emploi et la nécessité d'un certain niveau de modération dans les dépenses. Il s'agit d'une question importante qui mérite de faire l'objet d'une discussion sérieuse et d'une réflexion au plus haut niveau politique.

Les négociations sur le CFP sont toujours difficiles. Même en 2005, pourtant une période de croissance, en dépit du travail difficile réalisé par la présidence luxem-

bourgeoise, l'accord a seulement été conclu sous la présidence britannique. Imaginez à quel point la barre est placée haut, maintenant que l'ensemble des États membres entreprennent de solides réformes d'assainissement budgétaire, il est encore plus difficile pour les chefs d'État et de gouvernement de se mettre d'accord.

Le CFP n'est plus entre les mains de Chypre, mais j'espère qu'il sera achevé sous la présidence irlandaise, de préférence au début de 2013.

Renforcer le marché intérieur et ouvrir l'Union aux échanges sont d'autres clés de la croissance et représentaient d'importantes priorités pour l'Union en 2012 (marquant le 20e anniversaire du marché intérieur) qui déboucheront également sur la promotion des investissements privés, qui devraient constituer le principal moteur de la croissance.

Ce n'est qu'une fois le marché intérieur achevé que les PME et les consommateurs pourront en tirer totalement parti. Il accroît la compétitivité de l'Europe. Le marché unique européen, de même que la zone euro, illustre au mieux ce que l'intégration économique et l'unité de l'Union signifient véritablement. Il s'agit là certainement de l'accomplissement de l'intégration européenne le plus évident pour les citoyens européens. Par conséquent, la présidence chypriote a mis l'accent sur l'adoption des propositions législatives restantes de l'Acte pour le marché unique.

Dans ce domaine, un accord a été trouvé sur le brevet unitaire, ce qui représente une avancée majeure au terme de 35 années de négociations. De même, voici quelques jours seulement, un accord préliminaire a été dégagé sur les infrastructures énergétiques transeuropéennes (en attente de l'approbation du Coreper). Cet accord est très important étant donné qu'il établit des règles visant à développer en temps utile les réseaux transeuropéens d'énergie, dans le but de garantir la sécurité de l'approvisionnement énergétique dans l'Union, de promouvoir l'efficacité énergétique et les économies d'énergie ainsi que le développement des énergies nouvelles et renouvelables.

Nous sommes sur le point de parvenir à un accord avec le Parlement en ce qui concerne l'accès aux fonds de capital-risque et d'entrepreneuriat social ainsi que les règle-

ments extrajudiciaires et en ligne des litiges. La priorité est également donnée à la directive comptable dans le but de parvenir à un accord avec le Parlement européen.

Des progrès ont également été accomplis en ce qui concerne le train de mesures sur les marchés publics, visant à parvenir à un accord entre les États membres, ainsi que la directive concernant le détachement de travailleurs, celle sur les qualifications professionnelles et celle sur la fiscalité de l'énergie.

En outre, l'achèvement du marché unique numérique est crucial et, à cette fin, il est impératif de mettre en œuvre la directive concernant la réutilisation des informations du secteur public.

En plus des sujets que j'ai déjà mentionnés, la présidence a accompli des progrès considérables et clôturé un certain nombre de dossiers dans d'autres domaines, comme la justice et les affaires intérieures, notamment pour ce qui est du régime d'asile européen commun (règlement de Dublin et directive relative aux conditions d'accueil).

Les progrès accomplis en matière de politique commerciale extérieure de l'Union sont également importants. Voici quelques jours seulement, les ministres du commerce de l'Union sont convenus d'entamer officiellement des négociations commerciales avec le Japon.

La signature, le 8 octobre, de la déclaration de Limassol sur la politique maritime intégrée résulte d'une importante initiative chypriote et constitue un jalon de notre présidence.

Dernier point, mais non des moindres, la présidence chypriote reconnaît que l'élargissement renforce l'Union en ce sens qu'il étend la zone de stabilité et de prospérité et elle a placé ce dossier en tête de ses priorités. Le fait que le ministre des affaires étrangères ait déjà visité la plupart des pays candidats et candidats potentiels (Serbie, Monténégro, ARYM), les invitant à redoubler d'efforts, démontre cet engagement. Conformément au consensus renouvelé de l'Union sur l'élargissement, renforcer la perspective européenne de l'ensemble des Balkans occidentaux constitue une question d'une importance cruciale. L'ensemble des progrès accomplis sera examiné lors de la dernière réunion du Conseil «Affaires générales», le 11 décembre.

La dimension parlementaire a constitué un autre élément important de la présidence. La Chambre des représentants a accueilli, à ce jour, cinq conférences parlementaires dans le cadre desquelles les présidents et les membres des commissions parlementaires des affaires étrangères, des finances, de l'agriculture, de l'environnement, de la justice et des affaires intérieures ont eu l'occasion d'échanger leurs points de vue sur des sujets européens d'actualité.

Après la fin de la présidence, au début de 2013, la Chambre des représentants accueillera encore la Conférence des présidents des parlements des États membres de l'Union européenne et la réunion des directeurs généraux des parlements nationaux.

Les 9 et 10 septembre, Chypre a accueilli la réunion inaugurale de la Conférence interparlementaire sur la politique étrangère et de sécurité commune et la politique de sécurité et de défense commune. Pendant cette réunion, les délégations ont adopté les règles de procédure de la nouvelle conférence sur la base du consensus.

La 48e réunion de la COSAC, qui s'est tenue du 14 au 16 octobre, fut un autre événement notable. Tout un texte de conclusions relatif aux principaux thèmes européens a été adopté, allant des principes de subsidiarité et de proportionnalité, du renforcement de la coopération interparlementaire et de la gouvernance économique à la réforme de l'UEM en passant par l'achèvement du marché unique et par d'autres questions.

J'ai tenté de vous présenter très brièvement les principales réalisations accomplies à ce jour grâce aux efforts intensifs de la présidence chypriote, qui se poursuivront à tous les niveaux pendant les dernières semaines de notre présidence. À cette occasion, nous nous engageons à œuvrer effectivement et efficacement, malgré le fait que mon parti se trouve dans l'opposition pour le moment.

Pour conclure, j'aimerais faire observer qu'étant donné que la crise devient de plus en plus politique, il est indispensable de préserver le projet européen. En conséquence, il est nécessaire que toutes nos actions visent à restaurer la confiance tant des marchés que des citoyens européens dans l'Union et donc croire en une Europe plus forte et meilleure.»

DARA MURPHY MP,

Président de la commission des affaires étrangères du Fine Gael



Dara MURPHY MP, président de la commission des affaires étrangères du Fine Gael

Dara Murphy, MP (FG, IE), président de la commission des affaires étrangères du Fine Gael, met l'accent sur les priorités de la future présidence irlandaise.

«C'est la septième fois que l'Irlande assume la présidence et le quarantième anniversaire de son adhésion à l'Union européenne. Bien que l'Union soit actuellement plutôt centrée sur Bruxelles, la présidence permet de donner un éclairage différent tous les six mois. En ce qui concerne notre économie, nous espérons être le premier pays à ne plus devoir suivre le programme en 2014. L'emploi est en hausse et la croissance redémarre progressivement.

En raison de l'importance de la question de notre dette, il faut que l'engagement pris par les chefs d'État et de gouvernement en juin de rompre le lien entre dette publique et dette bancaire soit honoré rapidement. Voici cinq ans, le ratio de la dette par rapport au PIB de notre pays figurait parmi les plus faibles d'Europe. Puis la crise bancaire a frappé. Il nous faut maintenant limiter au maximum les coûts de la faillite bancaire supportés par nos citoyens. L'Irlande a évité la contagion à d'autres institutions bancaires européennes.

Les présidences vont se chevaucher du fait de la continuité de celle de Chypre. L'Irlande mettra particuliè-

rement l'accent sur le retour aux principes fondamentaux de l'emploi et de la croissance.

Le programme irlandais porte sur des sujets qui touchent les citoyens dans leur vie quotidienne. 2013 est l'année européenne des citoyens, alors que les difficultés micro financières ne se sont jamais autant répercutées sur l'Union dans son ensemble. Nous sommes une économie de petite taille, ouverte et tributaire de la croissance. Nos exportations sont indissociablement liées à la croissance en Europe.

Un volet considérable de la présidence portera sur la mobilité de l'emploi — 1,3 million d'offres d'emploi dans l'Union. Nous traiterons les questions du travail/de l'emploi à l'échelon européen. Les derniers chiffres européens nous préoccupent: chômage de 14 %, chômage des jeunes de 30 %.

Des techniciens partent d'Inde pour se rendre en Irlande, et par conséquent dans l'Union européenne. Nous devons nous attaquer au problème représenté par le fait que la plupart des jeunes quittant l'Irlande ne se rendent pas en Suède ou en Finlande, etc.

La recherche, l'innovation et l'éducation seront des priorités — le cycle de la réduction des dépenses. La recherche et les brevets paneuropéens ainsi que le financement au titre du programme Horizon 2020 sont absolument vitaux.

Comme nous entretenons de bonnes relations avec les Américains, nous pourrions stimuler la stratégie commerciale UE-USA. Le marché unique reste de la plus haute importance pour les citoyens européens — nous disposons des outils des pactes et du mécanisme de stabilité.

Notre principale priorité sera de restaurer plus de positivité à l'égard du projet européen. Plusieurs événements culturels sont prévus pour montrer à nos citoyens que l'Europe ne se limite pas à la bureaucratie et pour mettre en avant la valeur collective représentée par le fait d'être européen. Nous voulons montrer l'Union, mais aussi l'Irlande, sous leur beau jour à l'Europe.

J'espère que nombre d'entre vous saisiront l'occasion de visiter l'Irlande lors de notre future présidence.

DÉBATS



Au cours des débats, **Tasos Mitsopoulos**, MP (DISY, CY), porte-parole du Parti du ralliement démocratique, explique que des études menées à Chypre ont mis en évidence que la population en a assez du manque d'efficacité de l'Union européenne à résoudre les problèmes.



Dara Murphy, MP (FG, IE), président de la commission des affaires étrangères du Fine Gael au Parlement irlandais, déclare que ce qui distingue les députés européens des députés nationaux, c'est que ces derniers peuvent entrer directement en contact avec la population alors que les citoyens n'ont pas cette possibilité avec les députés européens. «Il existe en Irlande une analogie médicale qui peut s'appliquer à la politique: un bon système de santé est fourni au niveau le plus proche possible du patient.»



Jean Bizet, MP (UMP, FR), Vice-président de la commission des affaires européennes du Sénat français, souligne qu'il est nécessaire que nous travaillions au moyen de la participation démocratique et que nous soyons pragmatiques. Il déclare aussi qu'il importe d'informer les citoyens quant aux intérêts des ressources propres de l'Union et du marché unique.



Rafal Grupinski, MP (PO, PL), président du groupe parlementaire Platforma Obywatelska au Sejm polonais, évoque le syndrome de «fatigue européenne», soulignant que la population en a assez d'attendre une solution. En ce qui concerne le rôle des parlements et des gouvernements natio-

naux, il remet en question la mesure dans laquelle leurs pouvoirs devraient être accrus et met en garde contre le fait que la cohésion européenne pourrait être mise à mal si les solutions actuelles créent une Europe à deux vitesses.



Antonio López-Istúriz White, MdPE (PPE, ES), secrétaire général du Parti populaire européen, se déclare très préoccupé par les élections européennes de 2014: «Nous estimons que si le manque de responsabilité persiste, il se peut que, d'ici un an, l'Europe se retrouve entre les mains de partis radicaux et non européens». En outre, il ajoute: «Nous aurons besoin d'un candidat et d'un programme européen communs et il nous faudra collaborer et participer aux futurs événements.»



Kyriakos Gerontopoulos, MP (ND, EL), Vice-président de la commission des affaires européennes du Parlement grec, indique que le PPE devrait faire office d'organisme intermédiaire qui écoute les citoyens et les représente mieux. En ce qui concerne les négociations sur le futur budget européen, il souligne que «les citoyens n'arrivent pas à comprendre ce qu'il se passe et se perdent dans le processus».



Pour conclure, **Iñigo Mendez de Vigo** (PP, ES), secrétaire d'État aux affaires européennes, estime que lorsque les budgets dans les parlements nationaux sont restreints, un large budget européen est nécessaire, car les politiques de l'Union peuvent apporter davantage de valeur ajoutée. Ce ministre espagnol indique «qu'une nouvelle histoire européenne capable de faire progresser le mode de vie européen sur la base du respect, de la solidarité et des valeurs européennes nous fait défaut».

ÉVÉNEMENT DE SOIRÉE

Orateur :

Alain Lamassoure, MdPE

Président de la commission des budgets

ALAIN LAMASSOURE, MdPE

Président de la commission des budgets

Alain Lamassoure, MdPE (PPE, FR), président de la commission des budgets, livre un exposé à propos de l'accord sur un budget européen à long terme.

Dépenser mieux pour sortir tous ensemble de la crise

Tous les budgets nationaux sont dans une situation critique. 21 pays sur 27 sont soumis à une procédure pour déficit excessif. Une demi-douzaine bénéficie de prêts bilatéraux de leurs partenaires, ou de nouveaux fonds européens. La moitié des États membres sont en récession, et les prévisions immédiates sont inquiétantes pour les autres. Plus des deux tiers de nos pays ont de graves problèmes de compétitivité.

Notre famille politique s'accorde sur un point fondamental: c'est tous ensemble, dans le cadre de l'Union, que nous devons sortir de la crise, et en sortir renforcés. Cela exige que nous allions jusqu'au bout pour inventer un modèle de solidarité à l'échelle européenne. Solidarité ne peut plus signifier: taxer plus, dépenser plus. Cela signifie dépenser mieux.

Et pour cela, nous disposons de quatre clés:

I - Mieux utiliser notre petit budget européen

Ses défauts ne sont pas ceux que l'on cite généralement dans nos débats nationaux. Il n'augmente pas plus, mais moins, que les budgets nationaux. En proportion du PIB, il a même baissé d'un quart au cours des vingt dernières années. Les coûts administratifs sont les plus bas du monde (moins de 6 %): Tout le reste est consacré à l'investissement et à l'intervention économique, au profit de nos entreprises, de nos agriculteurs, de nos collectivités locales, de nos chercheurs. Avec 130 milliards d'euros, il représente le 20e des budgets nationaux et le 40e des dépenses publiques totales. Il coûte seulement 73 centimes par jour à chaque citoyen européen.



Alain LAMASSOURE, MdPE, Président de la commission des budgets

En revanche, il souffre de trois défauts:

- Sa structure: conçue pour répondre aux besoins des années 90, elle est très mal adaptée aux objectifs de compétitivité de l'agenda "Europe 2020."
- Son financement. Depuis l'origine, et pendant les trente premières années, il reposait sur des ressources propres, une fiscalité directement affectée au budget européen. C'était encore le cas du temps de Mme Thatcher. Aujourd'hui, il dépend entièrement de contributions des budgets nationaux. Dans l'état où sont ceux-ci, il est devenu impossible de financer les programmes européens. En outre, si les gouvernements sont à la fois ceux qui payent et ceux qui reçoivent, à quoi sert le budget commun ?
- L'absence de contrôle démocratique satisfaisant. Personne ne débat vraiment de ses recettes, ni au Parlement européen, ni dans les parlements nationaux.

II - Traiter ensemble la solidarité financière - les prêts, le soulagement de la dette - et la solidarité budgétaire

C'est l'addition des deux qui soulage la Grèce, l'Irlande, le Portugal comme la Lettonie, la Hongrie ou la Roumanie.

Et c'est l'addition des deux qui pèse sur les contribuables. Les deux accords de la semaine dernière, l'accord sur la réduction de la dette grecque et le projet d'accord sur le budget 2013, ont coûté deux fois la même somme - 600 millions d'euros - aux contribuables français au titre de la solidarité européenne. Personne ne le sait en France.

La Commission a présenté un projet de "budget central de la zone euro". Faisons attention à éviter deux risques:

- la fragmentation des aides entre des fonds obéissant à des règles et des procédures différentes, qui rendrait difficiles l'information du citoyen et le contrôle parlementaire.
- la division de l'Europe en deux. Le temps où l'on pouvait penser que les pays de l'euro devaient constituer une avant-garde pour de nouvelles initiatives d'intégration européenne est révolu. Dans trois ou quatre ans, c'est-à-dire demain, tout le monde sera dans l'euro. Sauf un ou deux pays bénéficiant d'opting out. Il ne faut pas travailler à 17 "plus", mais à 27 "moins". Comme on a fait pour le traité budgétaire.

III - Se servir des gisements d'économies dans les budgets nationaux, rendus possibles par la mutualisation des moyens

Si l'on applique bien le principe de subsidiarité, les compétences et les moyens que l'on exerce désormais au niveau européen doivent donner lieu à une réduction équivalente des dépenses au niveau national. Si la mutualisation se fait au niveau des 27, le budget de l'Union est le réceptacle naturel. On peut aussi mettre des moyens en commun entre quelques États membres, sans passer par le budget communautaire. L'essentiel

est de comprendre que, maintenant que l'argent est rare, il faut mieux l'utiliser ensemble.

Prenons l'exemple des relations extérieures. Nos 27 pays entretiennent 3 164 ambassades et consulats, employant plus de 93 000 agents pour un coût total de 7,5 milliards d'euros, alors que les USA n'emploient que 28 000 agents. Les 3 700 agents de l'EAS vont-ils s'ajouter aux effectifs existants, ou bien le service européen a-t-il vocation à remplacer peu à peu, sur une longue période, les 27 services diplomatiques et consulaires nationaux ?

Quand nous créons une Agence européenne de la sécurité alimentaire, quel est l'intérêt de conserver des Agences nationales dotées de moyens équivalents, qui se donnent leurs propres critères de qualité, qui aboutissent à fractionner le marché unique et qui renchérissent les coûts administratifs de l'ensemble ?

En matière de gros investissements, le financement communautaire a permis de doter l'Europe de son propre GPS, le bouquet des 30 satellites du programme Galileo, évitant à la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni de se lancer dans une concurrence coûteuse qui aurait abouti à une duplication inutile, comme elles l'ont fait si bien, ou si mal, pour les chasseurs de combat. La défense est d'ailleurs le domaine type où la mutualisation des moyens s'impose désormais si l'on veut à la fois maintenir, voire améliorer, la sécurité de notre continent et faire des économies sur nos budgets militaires.

IV - Privilégier les méthodes, procédures, institutions qui rassemblent, sur les méthodes qui divisent

C'est un aspect méconnu, et pourtant fondamental, et c'est un point auquel notre famille du PPE doit être particulièrement attentif. Car voilà une des grandes leçons de la construction européenne - et c'est ce qui nous a valu le prix Nobel de la paix. La réconciliation entre les peuples exige évidemment une forte volonté politique, elle a besoin de prophètes inspirés tels que nos "pères fondateurs". Mais l'expérience a montré qu'il y a aussi des méthodes, des procédures, des institutions qui, par leur seule vertu, tendent à

rassembler ou, au contraire, poussent à la division et à l'affrontement.

Par exemple, si les décisions de l'Union se prennent seulement au Conseil européen ou au Conseil des ministres, avec un seul représentant par pays, le système débouche vite sur l'affrontement. Si la France perd un vote important, c'est un accident. Si elle en perd deux, l'opposition s'émeut. Si elle en perd trois coup sur coup, c'est une humiliation nationale. En revanche, si la décision exige aussi une majorité dans un Parlement, ici le Parlement européen, alors les divergences politiques viennent tempérer, voire effacer les clivages nationaux. Une partie des députés français votent pour, d'autres contre, d'autres s'abstiennent. Le résultat final est la victoire d'une majorité politique et la défaite d'une minorité politique, nous sommes sortis d'une logique d'affrontements nationaux.

Il en va de même pour le financement du budget. Faire financer le budget commun de la famille européenne par les budgets nationaux, c'est organiser un dangereux face-à-face entre deux catégories de pays: les contributeurs nets, d'un côté, les bénéficiaires nets de l'autre. Et malheureusement, c'est la même logique qui est mise en œuvre pour la solidarité financière qui s'exerce à travers le FESF et le MES. Si cette situation est temporaire, parfait. Mais si elle doit durer dix ou quinze ans, elle devient vite insupportable pour les contribuables des pays donateurs et humiliante pour les citoyens des bénéficiaires de l'aide. Les manifestations de haine qui ont accueilli les déplacements courageux d'Angela Merkel dans certaines capitales du sud, comme les expressions injurieuses entendues en Europe du Nord envers certains partenaires du Sud montrent que nous avons atteint l'extrême limite de l'acceptable. Conçue jusqu'ici comme une merveilleuse machine à réconcilier les peuples, l'Union risque de devenir un mécanisme infernal qui les oppose de nouveau.

Et c'est pourquoi, au-delà de la question sur le banquier de dernier ressort, nous devons nous poser la question: dans le modèle de solidarité que nous sommes en train d'inventer à l'échelle européenne, quel est le contribuable de dernier ressort ? Et nous devons

aussi commencer à réfléchir ensemble à la question qui suivra immédiatement: quand il s'agit de rendre compatibles les politiques budgétaires nationales entre elles, ainsi qu'avec le budget communautaire, qui doit être le décideur de dernier ressort ? La réponse appartient clairement à nos parlements. Mais ici, tout reste à inventer.

DÉCLARATION DU SOMMET

Les présidents du groupe parlementaire PPE au sein de l'Union européenne ont adopté une déclaration d'engagement au processus de réformes, visant à promouvoir la croissance, à créer des emplois et à accroître la compétitivité de l'économie de l'Union européenne

DÉCLARATION DU 17ème SOMMET DES 3 ET 4 DÉCEMBRE 2012, À BRUXELLES

Nous, présidents du Groupe PPE, sommes engagés dans le processus de réformes qui vise à favoriser la croissance, à créer de l'emploi et à renforcer la compétitivité de l'économie de l'Union européenne.

Nous, présidents du groupe parlementaire PPE de l'Union européenne, sommes préoccupés par la situation difficile que connaissent de nombreuses familles et de nombreux citoyens européens du fait de la crise actuelle. Cependant, ils sont conscients que pour remettre durablement l'Union européenne sur la voie de la stabilité financière et de la relance économique, des changements de pure forme ne sont pas suffisants.

Nous pensons que l'Union économique et monétaire (UEM) doit reposer sur les principes directeurs de l'Union européenne définis dans les traités. Elle doit soutenir l'économie sociale de marché en encourageant une croissance durable, la compétitivité, l'emploi et en préservant le modèle social européen. En outre, nous insistons sur le fait que notre vision pour une UEM stable et prospère repose sur quatre éléments essentiels tirés du rapport Van Rompuy:

- un cadre financier intégré destiné à assurer la stabilité financière, en particulier dans la zone euro, et à minimiser pour les citoyens européens le coût des défaillances bancaires;
- un cadre budgétaire intégré destiné à assurer l'élaboration, au niveau national et au niveau européen, de politiques budgétaires saines, et comprenant une coordination, une prise commune de décisions et des procédures visant à faire mieux respecter les règles;
- un cadre intégré de politique économique qui dispose de mécanismes suffisants pour garantir la mise en place, au niveau national et au niveau européen, de politiques qui favorisent une croissance durable, l'emploi et la compétitivité et qui soient compatibles avec le bon fonctionnement de l'UEM;
- la nécessité d'assurer la légitimité démocratique et l'obligation de rendre compte des décisions prises dans le cadre de l'UEM, en se fondant sur l'exercice conjoint de la souveraineté pour les politiques communes et la solidarité.

Nous, présidents du Groupe PPE, invitons l'ensemble des dirigeants des 27 États membres à conclure un accord sur le budget européen qui tienne pleinement compte des besoins de l'économie européenne, en renforçant notre compétitivité tout en préservant la cohésion sociale.

Nous invitons également les institutions européennes à progresser dans les négociations portant sur les dossiers clefs tels que l'union bancaire européenne et le cadre européen de gouvernance "two pack", qui jouent un rôle important dans la réponse apportée par l'Union à la crise.

Nous, présidents du Groupe PPE de l'Union européenne, estimons que le Parlement européen est une institution essentielle pour garantir la légitimité démocratique du cadre européen de gouvernance économique, et sommes convaincus que les politiques nationales doivent pleinement tenir compte du fait qu'elles s'inscrivent dans une union monétaire, en maintenant un niveau de compétitivité, de coordination et de convergence approprié pour assurer une croissance durable sans déséquilibres majeurs.

Concernant le rôle futur des parlements nationaux, nous, présidents du Groupe PPE, prenons en compte les dispositions de l'article 13 du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire et réaffirmons que la coopération des parlements nationaux avec le Parlement européen joue un rôle important dans le processus de coordination économique, de décisions budgétaires et de gouvernance dans l'Union.

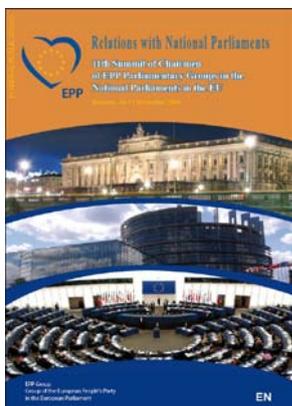
En référence à la conférence interparlementaire pour la politique étrangère et de sécurité commune et la politique de sécurité et de défense commune, qui a eu lieu à Paphos les 9 et 10 septembre 2012, nous, présidents du Groupe PPE, estimons que le dialogue renforcé et l'échange d'informations contribuent à consolider la dimension parlementaire et démocratique de l'Union, en assurant plus de transparence et d'efficacité dans le processus législatif.

En outre, nous accueillons de manière favorable l'initiative du Président du Parlement européen d'organiser la première édition de la semaine parlementaire durant le semestre européen, qui se tiendra du 28 au 30 janvier à Bruxelles.

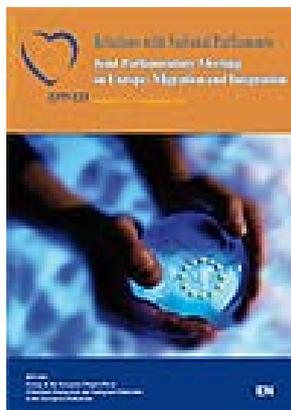
Dernières publications internes

Séries “Parlements nationaux”

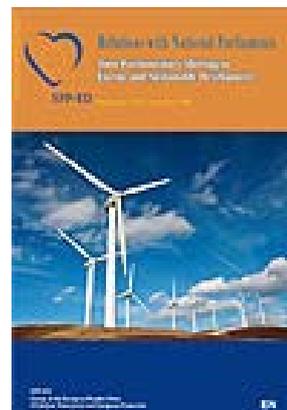
Groupe PPE au Parlement européen



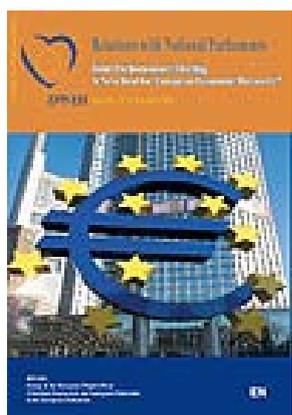
11th Summit of Chairmen of EPP-ED Parliamentary Groups in the National Parliaments in the EU (16-17 November 2009)
March 2010/ EN, FR



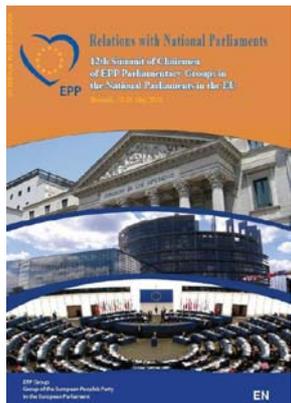
Joint Parliamentary Meeting on Europe: Migration and Integration (10-11 September 2008)
June 2009/ EN, FR



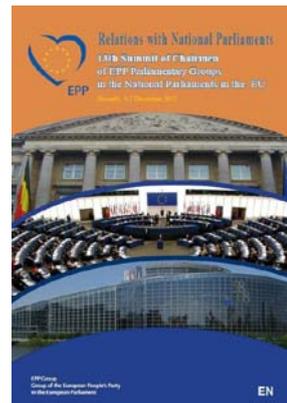
Joint Parliamentary Meeting on Energy and Sustainable Development (20-21 November 2008)
June 2009/ EN, FR



Joint Parliamentary Meeting on A New Deal for European Economic Recovery? (16-17 February 2009)
June 2009/ EN, FR



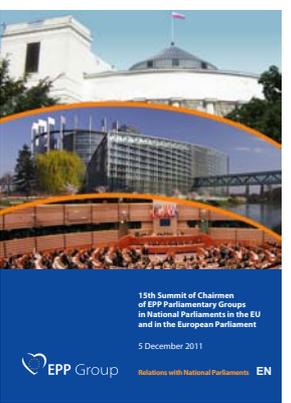
12th Summit of Chairmen of EPP Parliamentary Groups in the National Parliaments in the EU (10-11 May 2010)
November 2010/ EN



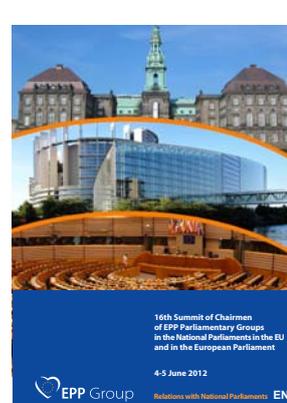
13th Summit of Chairmen of EPP Parliamentary Groups in the National Parliaments in the EU (6-7 December 2010)
January 2011/ EN, FR



14th Summit of Chairmen of EPP Parliamentary Groups in the National Parliaments in the EU (27-28 June 2011)
December 2011/ EN, FR



15th Summit of Chairmen of EPP Parliamentary Groups in the National Parliaments in the EU (5 December 2011)
May 2012/ EN, FR



16th Summit of Chairmen of EPP Parliamentary Groups in the National Parliaments in the EU and in the EP (4-5 June 2012)
December 2012/ EN, FR



Groupe PPE

au Parlement européen

Publié par :	Cellule Publications Service de Presse et Communications Groupe PPE au Parlement européen
Editeur :	Pedro López de Pablo
Responsable :	Beatrice Scarascia Mugnozza Relations avec les Parlements Nationaux
Adresse:	Parlement européen 47-53 rue Wiertz B - 1047 Bruxelles Belgique
Internet:	http://www.eppgroup.eu
E-mail:	epp-nationalparliaments@europarl.europa.eu
Copyright:	Groupe PPE au Parlement européen